

## **LES TROPHEES ADJRA**

Les distinctions Adjra seront dorénavant attribuées à des personnalités culturelles et/ou artistes confirmées invités, pour honorer leur contribution à la valorisation du patrimoine culturel africain et à la promotion du développement endogène.

Les quatre catégories de trophées retenues sont :

### **A. CATEGORIES DE TROPHEES**

- Trophées Adjra de la chanson endogène d'Afrique
- Trophée Adjra - Jeune talent de la musique endogène [**PRIX « ALA AZON NDJE»**]
- Trophée Adjra de promotion des valeurs culturelles endogènes
- Trophée Adjra de promotion de l'industrie culturelle.

## **DEFINITION DES TROPHEES**

### **1. TROPHEE ADJRA DE LA CHANSON ENDOGENE D'AFRIQUE.**

A décerner à tout artiste confirmé dont la vie artistique et les œuvres sont consacrées à la musique endogène d'Afrique.

### **2. TROPHEE ADJRA JEUNE TALENT DE LA MUSIQUE ENDOGENE - (PRIX ALA AZON NDJE)**

A décerner à tout Jeune artiste dont le talent mérite attention et promotion.

### **3. TROPHEE ADJRA DE PROMOTION DES VALEURS CULTURELLES ENDOGENES**

A décerner à toute personnalité ou institution dont l'action a de tout temps visé la promotion des valeurs culturelles endogènes. L'impétrant devra être identifié à partir d'actions majeures à fort impact culturel dans son pays.

### **4. TROPHEE ADJRA DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE CULTURELLE.**

A décerner à toute personnalité ou institution dont les initiatives visent la création de la richesse et la promotion du développement à partir des actions à mettre au chapitre de l'industrie culturelle.

## **B. CHOIX DES NOMINES**

Les artistes et personnalités nominés sont retenus par la Direction Internationale d'Adjra, à partir des propositions des partenaires du Festival Adjra.

## **C. ANNOTATION**

Un jury composé de personnalités qualifiées est chargé de retenir la personne ou l'institution qui répond au mieux aux critères la catégorie.